

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
5 août 2021
n° 28 / 7917^e
pages 1473 à 1536

CHRONIQUE / Procédure civile

Les taux en procédure civile confrontés
à la demande indéterminée

> Sylvie Pierre-Maurice

1479

ÉDITORIAL

1473 La ruche et la justice, *Jean-Baptiste Perrier*

ACTUALITÉS

1476 Immunité de juridiction (affaire des « biens mal acquis ») : rejet du pourvoi

POINT DE VUE

1477 Un État-nounou passablement éméché, *Jean-Philippe Feldman*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1486 **Chronique** : La nouvelle procédure de traitement de sortie de crise,
Thibault de Ravel d'Esclapon et Nathalie Guyomard

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1490 Chambre sociale, *Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue*

1497 Chambre criminelle, *Maud Fouquet, Laetitia Guerrini, Olivier Violeau,*
Anne-Sophie de Lamarzelle, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi

1509 **Panorama** : Droit des biens, *Yves Strickler et Nadège Reboul-Maupin*

1522 **Notes** : L'office du juge face à une règle de conflit de lois européenne,
note sous Civ. 1^{re}, 26 mai 2021, Johanna Guillaumé

1526 La prescription trentenaire est-elle applicable à l'hypothèque constituée
en garantie de la dette d'autrui ?, *note sous Com. 2 juin 2021, Marie Nicolle*

1532 La consignation se distingue du dépôt réglementé... mais selon quel critère ?,
note sous Civ. 3^e, 12 mai 2021, Antoine Touzain

ENTRETIEN

1536 Frédérique Ferrand – Le rapport de la Commission de réflexion
sur la Cour de cassation 2030

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Perrier

1473

La ruche et la justice



ACTUALITÉS

1476

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Immunité de juridiction (affaire des « biens mal acquis ») :
rejet du pourvoi, *Crim.* 28 juill. 2021

Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 2 septembre 2021



POINT DE VUE

1477

Un État-nounou passablement éméché
par Jean-Philippe Feldman



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1479

Les taux en procédure civile confrontés
à la demande indéterminée
par Sylvie Pierre-Maurice

1486

La nouvelle procédure de traitement de sortie de crise
par Thibault de Ravel d'Esclapon
et Nathalie Guyomard

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1490

Chambre sociale
par Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue

1497

Chambre criminelle
par Maud Fouquet, Laetitia Guerrini,
Olivier Violeau, Anne-Sophie de Lamarzelle,
Claire Carbonaro et Lionel Ascenzi

PANORAMA

1509

Droit des biens
juin 2020 – juin 2021
par Yves Strickler et Nadège Reboul-Maupin

NOTES

1522

L'office du juge face à une règle de conflit de lois
européenne, *note sous Civ. 1^{re}, 26 mai 2021*
par Johanna Guillaumé

1526

La prescription trentenaire est-elle applicable
à l'hypothèque constituée en garantie de la dette
d'autrui ?, *note sous Com. 2 juin 2021*
par Marie Nicolle

1532

La consignation se distingue du dépôt réglementé...
mais selon quel critère ?, *note sous Civ. 3^e, 12 mai 2021*
par Antoine Touzain



ENTRETIEN

1536

Frédérique Ferrand – Le rapport de la Commission de réflexion sur la Cour de cassation 2030

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr